



INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES a.s.b.l.

NOUVELLE ADRESSE A PARTIR DU

1^{er} SEPTEMBRE 1992

RUE MARCQ, 16
1000 BRUXELLES

TEL.: 02/223.01.01

FAX : 02/223.12.96

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN DES COMITES ET ASSOCIATIONS

"Coloniale et environs", "Van Becelaere/Gratès/Bien Faire", "Pêcheries", "Watermael-Gare", "Floréal/Archiducs", "Gruyer", "Les Amis du Château Charles-Albert", "Coin du Balai/Foresterie", "Logis", "Participe Futur", "Gerfauts/Archiducs", "Ligue des Amis de la Forêt de Soignes", "Front Commun des Groupements de Défense de la Nature à Bruxelles", "Entente Nationale pour la Protection de la Nature" soutenus par Inter-Environnement Bruxelles

Dans le cadre de la réunion de la commission de concertation de Watermael-Boitsfort ce jeudi 26 novembre, les associations susmentionnées font part de leur opposition au projet de plan particulier d'affectation du sol "Souverain Est-partie Nord", en ce qui concerne le château Charles-Albert ainsi que le site dans lequel il est implanté, situé en lisière de la Forêt de Soignes et bordé par le boulevard du Souverain et l'avenue Charles-Albert.

Pour rappel, le PPAS en question autorise la construction de 5.500 m² de bureaux en échange de la restauration du château Charles-Albert, alors que le château et le site sont classés (A.R. du 8 août 1988) et qu'ils sont situés au Plan de Secteur en zone verte, en zone d'habitation et en zone d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique.

Depuis les années '70, le boulevard du Souverain est soumis à la pression de la fonction administrative et des nuisances qui s'ensuivent, dont la pression automobile.

Or, malgré le Plan de Secteur qui affecte le boulevard principalement à l'habitation, et malgré les nombreuses promesses des politiques, la tache d'huile des bureaux ne cesse de s'étendre, exerçant sur les quartiers d'habitation riverains du boulevard une pression d'autant plus difficile à contenir que la spéculation y fait augmenter la valeur du foncier.

Alors que les habitants attendent vainement que des PPAS viennent mettre un frein à cette mutation fonctionnelle hautement préjudiciable à l'habitat, un PPAS est aujourd'hui mis à l'enquête qui autorise des bureaux.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un promoteur a trouvé le moyen de faire passer la pilule des bureaux en proposant la restauration du château.

./.

Les habitants refusent ce chantage qui se fonde

- 1° sur la nécessité de restaurer le château,
- 2° sur la rentabilisation de l'investissement du promoteur qui a acheté la propriété 60.000.000 de francs.

Si la construction de bureaux est la condition sine qua non de la restauration du château, à tout prendre, les habitants préfèrent qu'on consolide le château et qu'on le valorise en tant que ruine.

Quant à la rentabilisation du projet, si le promoteur a spéculé sur un changement d'affectation, ce n'est pas aux habitants à en faire les frais.

De plus, arguer de la nécessité de rénover le château pour justifier la destruction du parc, constitue aussi un chantage inacceptable.

En effet, le parc est tout autant classé que le château et constitue une zone-tampon essentielle à la Forêt de Soignes et présentant une richesse floristique et faunistique bien plus importante que la forêt elle-même.

Le site, situé en lisière de la forêt de Soignes, est constitué notamment d'une hêtraie dont le sous-bois est fort diversifié et présente un relief naturel vallonné typique de la Forêt de Soignes, ce qui lui confère un intérêt géomorphologique majeur. Toute construction sur ce site reviendrait à détruire une zone forestière d'intérêt écologique et paysager.

A l'heure où les associations de défense de l'environnement cherchent à préserver de la pression immobilière les derniers sites d'espaces verts de Bruxelles, autoriser une construction comme celle-ci sur un site classé constituerait un précédent inacceptable.

En conclusion, nous demandons à la commission de concertation et à la Région de refuser le projet de PPAS, et par là même, de confirmer le classement et la protection du site, de marquer leur opposition au développement de bureaux dans le quartier et de réaffirmer une volonté de protéger l'habitat.

Bruxelles, le 20 novembre 1992

Pour tous les comités
et associations signataires,



Jean-Michel Mary

Secrétaire Général

Inter-Environnement Bruxelles